

Qui sera membre de l'A.P.M.E.P. ?

Le n° 275-276 de notre *Bulletin* proposait, page 470, une nouvelle rédaction de nos statuts afin de permettre une plus grande clarté dans l'organisation des élections. Une assemblée générale extraordinaire était donc convoquée pour le 17 janvier. Parmi les modifications figurait celle de l'article 3, substituant à la formule « professeurs de mathématiques » la catégorie plus large « membres de l'enseignement public », et supprimant la possibilité d'être membre associé de l'A.P.M.E.P.

En dépit de la page consacrée à ce thème — il est vrai que ce numéro en contenait 210, ce qui excède les possibilités de chacun — en dépit de deux annonces supplémentaires parsemées dans le bulletin, *cette assemblée générale resta ignorée de la quasi-totalité de nos collègues*. Parmi les très rares qui eurent la patience de tout lire et de dénicher l'annonce de sa tenue, quarante seulement — généralement membres du Comité — furent présents.

Devant les protestations de certains collègues — tels qu'Henri Pochard — qui estimaient que l'on voulait ainsi modifier, à la sauvette, une caractéristique essentielle de l'association (son public potentiel), le Bureau, s'en tenant strictement à son désir initial de régulariser la procédure des élections, abandonna la discussion des modifications de l'article 3.

De la discussion qui eut lieu ce jour-là, il résulta notamment qu'un examen de ce problème nécessitait une très large consultation de nos collègues (ce point de vue fut notamment exposé par G. Walusinski et moi-même). On lira ailleurs dans ce

Bulletin le compte rendu de cette assemblée. Cet article n'a pour but, aujourd'hui, que de me permettre d'aligner quelques réflexions *contradictoires* à ce sujet, qui devraient alimenter notre recherche collective, préparer la discussion des journées de Toulouse, et la consultation générale des membres qui a été prévue pour le premier trimestre prochain.

1° L'impact le plus évident d'une modification des statuts dans le sens proposé est l'entrée d'un certain nombre d'instituteurs et d'inspecteurs dans l'A.P.M.E.P., comme membres à part entière, et non plus seulement associés.

2° Elle supprime la possibilité, pour les maîtres de l'enseignement privé, d'être membre associé de l'A.P.M.E.P.

3° Une justification importante d'une telle décision, est à rechercher dans l'*unité profonde de la fonction enseignante* ; dépasser les hiérarchies catégorielles (instituteurs stagiaires, normaliens, licenciés, capétiens, agrégés, docteurs...) correspond au souci d'*unifier la mathématique*.

4° Ceci est toutefois immédiatement contredit par le maintien de l'*exclusive renforcée contre les membres de l'enseignement privé*, comme on l'a vu en 3°. Un enseignement donné, par exemple, en Spéciales à l'École Sainte-Geneviève, ne vaudrait-il pas à celui qui le dispense de faire entendre sa voix, au moins à égalité avec tel autre collègue qui n'atteindrait pas sa compétence ?

5° Pour en terminer avec cette question, je dois signaler que l'A.F.P.F. (association française des professeurs de français) reconnaît comme membres possibles de son association *tous les membres de l'enseignement public au privé (conventionné)*. L'exemple de cette association étant mis en avant par les promoteurs de cette modification, il importe au moins que des *querelles politiques* ne viennent pas annuler l'intention généreuse énoncée au 3°. *L'ouverture doit être totale, ou ne pas être.*

6° Si l'intention d'ouvrir les vannes — symboliquement, car à court terme l'influence d'une telle mesure serait assez faible — est conforme à *notre souci commun d'améliorer l'enseignement des mathématiques sans tenir compte d'éléments extérieurs à ces problèmes* (catégorie professionnelle, engagements politiques personnels, établissement où est donné cet enseignement), certaines difficultés apparaissent immédiatement et donnent à penser qu'*il ne serait pas acceptable de procéder à une telle transformation sans essayer d'en tempérer statutairement les inconvénients prévisibles*.

7° L'homogénéité de notre association ne peut être réduite à trop peu de choses sans que l'on risque de lui voir perdre toute représentativité — par conséquent toute efficacité —. Une enquête rapide parmi mes collègues les plus proches montre sans ambiguïté possible que, si les avis de tous sont précieux, si le Bulletin doit être ouvert très largement (y compris à des non-membres), *les décisions fondamentales doivent être prises par des spécialistes de notre enseignement, la bonne volonté ne créant pas automatiquement la compétence*.

8° Il semble donc qu'il faille à la fois ouvrir largement l'association, mais y garder *deux niveaux de responsabilités*. Ne peut-on concevoir une *fédération* de l'A.P.M.E.P., telle qu'elle est aujourd'hui, avec une autre association, au *recrutement sans aucune restriction*, au sein d'une *Union pour l'enseignement des mathématiques* ?

9° Pour que nos collègues non-spécialistes, instituteurs notamment, puissent faire entendre leur voix, sans doute est-il possible de prévoir, au sein du Comité et en sus de ses quarante membres actuels, un sous-ensemble comprenant des délégués

élus, proportionnellement au nombre des membres de ce second collège, sous-ensemble dont le cardinal serait limité de manière à ne pouvoir constituer une minorité de blocage, conformément au principe 7°, tempéré par le souci de désagrégation exprimé au 6°. La solution fédérative esquissée ci-dessus permettrait-elle cette harmonie?

10° Peut-être même faut-il aller plus loin, et créer, au sein de cette union, plusieurs associations aux membres bien définis, qui pourraient rassembler, horizontalement, des enseignants répartis en plusieurs niveaux (ex. : premier cycle, second cycle, enseignement supérieur); cette partition recoupant la partition verticale en Régionales permettrait peut-être à l'A.P.M.E.P. de mieux connaître son public, et d'agir avec une connaissance précise des problèmes de base et non plus à partir de positions a priori. De toutes façons, pour que nous soyons représentatifs, il faut qu'à une ouverture d'importance aussi considérable corresponde une structure beaucoup plus fine permettant de mieux saisir les caractéristiques particulières à chaque niveau d'enseignement. Pourrait-on concevoir une nation comme la nôtre sans les structures élémentaires des départements ou des régions?

11° En résumé, je souhaite à la fois (1) une telle extension, révolutionnaire d'un certain point de vue, et en crains les conséquences. Il est important que nous connaissions exactement l'état d'esprit de nos collègues à ce sujet. Les seules choses qui me paraissent certaines sont les suivantes :

a) un instituteur et un professeur d'université font le même travail au plan intellectuel; ils enseignent;

b) leurs compétences sont presque sans points communs; aucun d'eux ne peut avoir, sauf cas particulier, d'idées précises sur ce qui est du domaine de l'autre;

c) un minimum de connaissances techniques (de l'ordre d'une licence bien assimilée) semble être nécessaire, sauf cas particulier, pour pouvoir porter sur l'ensemble des problèmes mathématiques un jugement qualifié;

d) l'A.P.M.E.P. doit tourner le dos au passé des chapelles diverses (p. ex. : professeurs de Spéciales, puis anciens normaliens de la rue d'Ulm, puis de Saint-Cloud, etc., etc...) pour devenir (ou être intégrée dans) une union sans exclusive de tous ceux qui désirent apporter leur contribution à notre objectif fondamental : améliorer sans cesse le pourcentage de réussite dans les domaines scientifiques des élèves de tous les ordres d'enseignement, amener un pourcentage sans cesse croissant de ces élèves aux carrières scientifiques;

e) un alourdissement considérable de l'A.P.M.E.P. (en techniciens nous pourrions dire un doublement de son « diamètre », maximum des distances séparant ses membres) ne peut être bénéfique que s'il est assorti d'une décentralisation horizontale et verticale; cette dernière permet seule d'éviter la confusion (voire la démagogie que l'on peut constater dans certaines « fédérations » trop vastes, syndicales par exemple), et assure que les décisions concernant une fraction de nos collègues ne seront prises que par des personnes connaissant effectivement leurs problèmes et ayant une compétence technique suffisante.

12° Parfaitement conscient des contradictions visibles dans les positions ci-dessus, je ne puis que souhaiter qu'une discussion franche et positive m'aide, personnellement, et aide nos collègues qui devront décider de l'éventualité d'une telle transformation, à prendre une décision conformément au désir, légitime, d'aider nos collègues du premier degré à sortir de leur ghetto et à donner un enseignement valable des premiers éléments de notre discipline, et à la nécessité évidente de confier la responsabilité de notre association à ceux qui réunissent les plus grandes compétences, péda-

gogiques autant que techniques. Les journées de Toulouse devraient permettre d'élaborer des structures compatibles avec ces deux objectifs; il est donc nécessaire qu'un très grand nombre de collègues y fassent entendre leur voix, même — ou plutôt surtout — si elle n'est pas nécessairement en accord avec les propositions ci-dessus.

Faute d'une telle participation, les nouveaux statuts dont nous ne pouvons prévoir aujourd'hui les conséquences, résulteraient du pari d'un petit nombre, ou de l'opposition réflexe d'un bloc effrayé *a priori* par toute nouveauté. Toute réforme ne pourra réussir que si elle est issue d'une première et large discussion mettant en évidence la possibilité d'accords partiels assez importants sur les procédures d'aménagement de l'accès libre à notre association. Les difficultés actuelles de notre mouvement de rénovation, illustrées par les retards possibles de la « modernisation » de l'enseignement primaire et par une prudence accrue dans celle du secondaire, montrent que nous ne devons avancer qu'avec précaution sur un terrain dangereux pour notre unité, condition nécessaire de l'efficacité de notre action.

André WARTUSFEL.
(Louis-le-Grand).